

# La gazette du réseau



**HORS SERIE SPECIAL**  
**Dispositifs Locaux d'Accompagnement**

**UN NOUVEL OUTIL DE PROXIMITE**

n° hors série - octobre 2004

## EDITORIAL

**Face aux évolutions du secteur associatif et notamment ses modes de financement, l'évolution des politiques de soutien à l'emploi, une nouvelle politique publique se met en place: les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA). Madame Catherine Barbaroux, Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle au Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale (METCS) nous évoque ce nouveau mode de partenariat avec les structures de l'économie solidaire.**

**TEE: Pourriez-vous nous évoquer en quelques mots l'intérêt que représente pour le Ministère le secteur de l'économie sociale et ses articulations avec les politiques actuelles du Ministère tel le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) par exemple?**

**Catherine Barbaroux, Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle:**

La délégation à l'emploi a une responsabilité particulière en matière de développement et promotion de l'emploi qui s'ajoute, comme en témoigne le plan de cohésion sociale, à ses missions sur l'accompagnement des mutations économiques, la dimension "sociale" de l'emploi. Je pourrais également relier ces sujets à la question de l'attractivité des territoires et du déficit de service dans notre pays... Vous voyez que les raisons ne manquent pas pour s'intéresser aux activités et emplois que développe l'économie sociale, que j'entends au sens large : associations, coopératives, SCIC, entreprises d'insertion....

**TEE: De ces réflexions est né le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations?**

**Catherine Barbaroux:**

De ces réflexions et de bien d'autres! Le partenariat avec la CDC est ancien et protéiforme: logement, quartiers, créations d'entreprise, exclusion bancaire...

Je dirais que nous partageons une même logique d'investissement au profit de la collectivité - le DLA en est une illustration, importante, mais pas unique.

**TEE: Dans "la lettre du réseau Sport Insertion Emploi", vous parlez de "dialogue de gestion de projet plus resserré". Est-ce le sens du dispositif DLA? Pourriez vous évoquer l'articulation de ce dispositif avec les nouveaux modes de financement des associations qui sont en construction actuellement?**

**Catherine Barbaroux:**

Je crois qu'il ne faut pas confondre le dispositif DLA avec une mesure comme le contrat jeune sans charges, le contrat d'activité ou le chèque emploi associatif - ou des subventions - qui participent d'une politique de soutien au secteur associatif - ou comme l'était par exemple le programme emplois jeunes. Le DLA n'est pas un outil de financement, mais d'appui au projet associatif qui en accompagne - et mesure - les exigences par rapport à un état des politiques nationales ou locales, du droit etc. qu'en lui-même le DLA ne modifie pas. C'est aussi pour cela que via les Centres Nationaux d'Appui et de Ressources (CNAR), nous souhaitons que les acteurs de ces secteurs pilotent et qualifient les DLA pour qu'ils renforcent les stratégies de consolidation des projets, dans la durée et en professionnalisant - au passage si j'ose dire - les entrepreneurs sociaux.

**TEE: Toujours dans "la lettre du réseau Sport Insertion Emploi", vous évoquez "l'aventure" de la refonte de "l'accompagnement durable des emplois et activités d'utilité sociale" qui n'en est qu'à ses débuts. A votre avis, quels seront les suites données au dispositif DLA, quels changements cela va-t-il introduire dans les relations du Ministère et des associations ainsi que leur accompagnement?**

**Catherine Barbaroux:**

Les DLA seront à l'image des acteurs qui s'en saisiront, impulseront des orientations. Nous leur donnons des moyens d'une efficacité renouvelée. A eux d'en faire des outils de développement... durable - Egoïstement pour le ministère - notamment via les CNAR - c'est aussi un formidable laboratoire en grandeur réelle - 10 000 employeurs accompagnés par an - de l'utilisation et de l'efficacité des outils, juridiques, financiers etc. disponibles pour qui veut dans notre pays développer de l'activité et de l'emploi utiles socialement. Cette "réflexion-action" est de nature, je crois à mieux mesurer l'impact de l'utilité sociale et des moyens dont elle dispose, à nous aider à concevoir, développer de nouveaux outils favorables à la consolidation des activités et des emplois. Mais je le répète, les utilisateurs principaux du dispositif, qui auront la charge d'en assurer la qualité, l'efficacité, et d'en tirer matière pour nourrir leur stratégie, ce sont les acteurs des secteurs eux-mêmes. Voilà qui nous offrira un lieu de dialogue finalement très politique.

Le réseau TEE Ile-de-France est porté par l'Institut De l'Ecologie en Milieu Urbain (IDEMU)

**Territoires Environnement Emplois Ile-de-France**

48, rue d'Hauteville- 75010 - Paris - Tél : 01 42 46 45 26 - Fax : 01 42 46 45 36 - E-mail : [info@tee-idf.net](mailto:info@tee-idf.net) - Web: [www.tee-idf.net](http://www.tee-idf.net)

L'équipe d'animation est à votre disposition de 9h30 à 18h : Valérie Le Coq - Gabriel CALVOZ - Frédéric Le Bihan

## SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Agenda	p. 2
<b>Le réseau vous informe</b>	
Des DLA, dans quel but?	p. 2
Des sources d'information sont à votre disposition	p. 3
Des étapes claires pour un accompagnement complet	p. 3
Faites vous connaître des DLA	p. 4
Le DLA accompagne le Conservatoire des Plantes de Milly-la-Forêt	p. 4
<b>Echangez vos expériences</b>	
La MIEL alimente les réflexions stratégiques du CORIF	p. 5
<b>Fiche de présentation du réseau</b>	p. 6

## AGENDA

● Le 13e forum des métiers mer, eau et environnement aura lieu les 7, 8 et 9 octobre 2004 à l'Institut océanographique à Paris.

L'information sur les formations et les métiers des secteurs concernés constitue l'objectif principal de ce salon d'information destiné aux scolaires et aux étudiants. Il leur permet :

- De découvrir la richesse et la diversité des métiers de la mer, de l'eau et de l'environnement.
- De s'orienter vers des formations ou des stages en adéquation avec la réalité des métiers et du marché du travail.
- De rencontrer des chercheurs, enseignants, dirigeants d'entreprise, des responsables d'administrations publiques.

Pour en savoir plus : <http://www.oceano.org/cme2/>

Contact & Info : Institut océanographique 195 rue Saint-Jacques 75005 Paris Tél : 01 44 32 10 70 Web : [www.oceano.org/cme](http://www.oceano.org/cme)

Mail : [cme@oceano.org](mailto:cme@oceano.org)

● Les réseaux Territoires Environnement Emplois (TEE) organisent une rencontre nationale "Des activités et des emplois au service de l'environnement et du développement durable", le  mardi 19 octobre  de 9h30 à 17h00 au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).

Renseignement sur le site national des réseaux TEE :

[www.reseau-tee.net](http://www.reseau-tee.net) où vous pourrez télécharger la plaquette de présentation ainsi que le coupon d'inscription.

● La deuxième édition du forum mondial du développement durable se tiendra les 12, 13 et 14 novembre 2004 au palais du Luxembourg à Paris sous le patronage de M. Jacques Chirac. Les grands thèmes qui seront traités sont: "entreprise et démographie", "l'Europe: agir ou subir?" et "Investissements et biens essentiels".

Renseignement: <http://www.equitable-forum.org/2004/index.html> vous pouvez y télécharger le programme.

## LE RESEAU VOUS INFORME



### Des DLA, dans quel but?

Que vous fassiez partie d'une association comptant des Emplois Jeunes et souhaitant consolider ses activités au-delà de la convention pluriannuelle ou de l'épargne consolidée, d'une structure d'insertion par l'activité économique ou constituée d'une forme juridique nouvelle (SCIC par exemple) ou bénéficiant de nouveaux dispositifs comme le CIVIS, les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) vous concernent. Face aux interrogations parfois complexes que pose la nécessaire évolution de ces structures vers l'autonomie des activités et la pérennisation, les DLA se mettent actuellement en place pour répondre à vos besoins de professionnalisation. Ils ont vocation à constituer un guichet unique face à des problèmes ponctuels ou de plus long terme, pour vous proposer un accompagnement individuel ou collectif,... En quelques mots, pour vous aider à vous professionnaliser pour tendre vers la consolidation des services mis en place et l'indépendance financière via un plan de développement qui vous est proposé.

Financé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) et, le cas échéant, les collectivités locales et territoriales, les DLA sont un dispositif qui vous aide en tant qu'employeur à trouver les meilleures solutions pour pérenniser, entre autres, les postes Emplois Jeunes créés. Dans chaque département, une structure associative assure cette fonction. Chacune de ces associations labellisées DLA est aidée et contrôlée par un comité de pilotage départemental réunissant les différents partenaires institutionnels concernés.

De plus, au niveau régional, des Centres Régionaux de Ressources et d'Animation (C2RA) animent ces réseaux d'accompagnement local, au niveau national, l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio Economiques (AVISE, [www.avise.org](http://www.avise.org)) anime le dispositif.

Nous souhaitons au travers de ce numéro hors série de notre gazette d'information attirer votre attention sur l'intérêt que représentent ces DLA. Vous vous êtes sans doute déjà posé la question de savoir comment:

- Renouveler les subventions et obtenir un appui logistique?
- Trouver les bonnes formations et les faire prendre en charge?
- Bien recruter pour éviter de remplacer son personnel?
- Gérer le manque de locaux et d'équipements?
- Répondre à des questions de législation?

Enfin, dernière information importante, chaque structure accompagnée par un DLA pourra bénéficier de cinq jours d'accompagnement / formation individuelle ou collective / expertise réalisés par un prestataire et financés par le dispositif. Cette démarche se devant d'être volontaire de la part des structures, vous devez prendre l'initiative du contact avec le DLA et avez le choix d'accepter ou décliner le plan de consolidation proposé.

N'hésitez alors pas à contacter ces structures (voir les coordonnées en page 4) afin d'entamer une réflexion conjointe sur l'avenir et le développement de votre structure.



## Des sources d'information sont à votre disposition

Le présent numéro a vocation à vous présenter de façon générale le dispositif DLA. Vous avez cependant possibilité d'avoir accès à d'autres sources d'information aussi bien sur Internet qu'en contactant directement des acteurs ressources.

Vous trouverez ci-dessous des références qui présentent également le dispositif DLA aux associations sous forme d'articles ou dossiers de présentation:

- Le site de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA, web: <http://cpca.asso.fr>) vous propose un dossier de présentation très complet sur le dispositif des DLA. Rendez vous dans la rubrique "Actualités" et sélectionnez le lien "DLA/C2RA".

Ce site vous donne également accès à la liste complète des DLA au niveau national:

<http://cpca.asso.fr/docs/LISTE-DLA.xls>

Nous vous évoquons ci-dessous les principaux textes officiels cadrant la mise en place des Dispositifs Locaux d'Accompagnement:

- Le site du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale (METCS) vous donne accès aux textes officiels cadrant cette nouvelle politique:

L'accord cadre entre le METCS et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), en date du 20 novembre 2001, portant sur la consolidation des services issus du programme Nouveaux Services Emplois Jeunes (NSEJ):

[http://www.nsej.travail.gouv.fr/actualite/int\\_presse/Doss2011.pdf](http://www.nsej.travail.gouv.fr/actualite/int_presse/Doss2011.pdf)

Ce texte évoque en page 7 le rôle du dispositif DLA.

- Toujours sur le site du METCS, la circulaire de la Délégation Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP) du METCS n°2003/04 en date du 4 mars 2003 relative au pilotage du dispositif NSEJ:

[http://www.nsej.travail.gouv.fr/textes\\_officiels/textes\\_off/200304.pdf](http://www.nsej.travail.gouv.fr/textes_officiels/textes_off/200304.pdf)

La page 6 de cette circulaire vous détaille l'articulation entre les DLA et les autres mesures concernant le pilotage du dispositif NSEJ.

Contactez des acteurs ressource:

- Le METCS étant partie prenante du dispositif DLA, vous avez la possibilité de contacter votre Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP).

Enfin, sachez qu'il existe divers sites qui apportent des conseils, guides, informations pratiques, dossiers thématiques,... qui ont vocation à apporter un appui aux associations et qui traitent des problématiques de la pérennisation et de la consolidation. On peut citer:

[www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr) ; [www.loi1901.com](http://www.loi1901.com) ; <http://cpca.asso.fr>



## Des étapes claires pour un accompagnement complet

Afin de vous aider dans la recherche de financements et de partenariats, vous appuyer dans la structuration de votre démarche commerciale, vous amener à asseoir l'équilibre économique de votre projet, vous permettre d'améliorer l'organisation et le management de votre structure, vous aider à développer une stratégie de communication adaptée,... les DLA conduisent une procédure comprenant plusieurs phases.

Le DLA joue un véritable rôle d'appui ou de plate-forme de service au profit de la structure s'engageant volontairement à consolider son activité. La gamme de services et l'accompagnement prescrits seront bien sûr fonction de votre situation mais voici ci-après la procédure générale. Après une phase d'accueil, le DLA vous propose cinq étapes pour vous accompagner:

### Diagnostic:

Afin de définir un accompagnement adapté, le DLA procède en lien avec vous à une analyse qualitative et quantitative de votre structure (ex: nombre de salariés, nombre de contrats aidés, actions développées, perspectives de développement,...) du point de vue de la structuration des activités, de votre projet, la gestion économique et comptable, ses partenariats,... Le DLA est tenu à la discrétion et au secret professionnel quant aux informations vous concernant.

### Plan de consolidation:

Sur la base du diagnostic, il vous est proposé (et non imposé) un plan de consolidation comprenant les pistes vers lesquelles il apparaît pertinent d'orienter le travail de développement / pérennisation. Votre approbation est nécessaire. Il s'agit de partager l'analyse et les préconisations proposées mais surtout de vous approprier une démarche d'importance mise au point en commun avec le DLA et pouvant donner lieu, si nécessaire, à un accompagnement par un prestataire extérieur. Les plans de consolidation proposés sont soumis à l'avis technique de structures ou de personnes expertes dans leurs thématiques respectives (environnement, culture, jeunesse et sports,...).

### Le financement des actions d'accompagnement:

Les DLA disposent de fonds d'ingénierie permettant de financer les actions d'accompagnement, formalisées en un cahier des charges. L'accompagnement peut consister en des actions de sensibilisation ou d'information, des actions d'ingénierie individuelle ou collective.

### L'accès à des financements pérennes:

Les missions du DLA concernent la consolidation à long terme des activités. C'est pourquoi le DLA pourra vous orienter vers des outils financiers pérennes présents sur le territoire (fonds territoriaux France Active, banques solidaires, collectivités locales,...) complétant ainsi le plan de consolidation et la prescription des actions d'accompagnement.

### Le suivi:

Le DLA évaluera la qualité et l'impact du plan de consolidation et des prestations d'accompagnement, afin, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires (ex: renouvellement d'une action d'accompagnement, réorientation de votre structure,...).

Cette procédure en cinq phases permet ainsi de vous offrir une aide concrète et technique pour le développement et la consolidation des activités que vous avez mises en place. Pour plus de détails sur cette procédure, n'hésitez pas à contacter le DLA de votre département.



## Faites-vous connaître des DLA!



## Le DLA accompagne le Conservatoire des Plantes de Milly-la-Forêt

Les DLA sont à même de vous apporter une aide précieuse et stratégique dans le cadre de la consolidation et du développement de vos activités. D'ailleurs, les articles ci-après vous en donnent une illustration.

Toutefois, afin de bénéficier de cet appui, vous devez prendre l'initiative du contact avec le DLA de votre département. En effet, la structure souhaitant être accompagnée doit développer une démarche volontaire. Cela permet une bonne implication de l'ensemble de l'équipe et une meilleure appropriation de la démarche ainsi que du plan de consolidation proposé.

Il apparaît, en effet, important qu'un secteur tel que l'environnement, où l'innovation a toujours été présente, puisse bénéficier des opportunités qu'offre ce dispositif.

Nous vous invitons donc à vous faire connaître des DLA dont voici les coordonnées pour les huit départements franciliens:

### A Paris:

M. Salim Didane  
ADDEL (Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale)  
19, rue Béranger  
75003 Paris  
Tel: 01 42 74 12 43  
Mail: [addel@wanadoo.fr](mailto:addel@wanadoo.fr)  
Web: [www.addel.org](http://www.addel.org)

### En Seine et Marne:

M. Pierre Auriou  
AFILE 77 (Association pour le Financement d'Initiatives Locales pour l'Emploi)  
10, rue Carnot  
77000 Melun  
Tel: 01 64 39 84 58  
Mail: [pierre.auriau@afile77.org](mailto:pierre.auriau@afile77.org)  
Web: [www.afile77.org](http://www.afile77.org)

### Dans les Yvelines:

M. Michel Zella  
ATHENA Boutique de gestion  
56, rue Nationale  
78200 Mantes La Jolie  
Tel: 01 34 79 93 70  
Mail: [athena@bgathena.com](mailto:athena@bgathena.com)  
Web: [www.boutiques-de-gestion.com](http://www.boutiques-de-gestion.com),  
rubrique "Implantations"

### En Essonne:

M. Jean Marc Havez  
ADEE (Association pour le Développement Economique et l'Emploi)  
2, cours Monseigneur Romero  
91000 Evry  
Tel: 01 69 91 14 51  
Mail: [jmh.adee.evry@wanadoo.fr](mailto:jmh.adee.evry@wanadoo.fr)

### Dans les Hauts de seine:

M. Richard Bouigue  
LA LIGUE 92  
24, boulevard de la Seine  
92000 Nanterre  
Tel: 01 46 69 92 18  
Mail: [territoires@ligue92.org](mailto:territoires@ligue92.org)  
Web: [www.Ligue92.org](http://www.Ligue92.org)

### En Seine Saint Denis:

Mme Magali Cecchet  
LA MIEL (La Maison de l'Initiative Economique Locale)  
113-115, rue Danielle Casanova  
93200 Saint Denis  
Tel: 01 48 09 08 09  
Mail: [mcecchet@la-miel.org](mailto:mcecchet@la-miel.org)  
Web: [www.la-miel.org](http://www.la-miel.org)

### Dans le Val de Marne:

M. Abdel Slim  
ADIL Boutique de gestion  
7, square Pitoëf  
94500 Champigny sur Marne  
Tel: 01 45 16 57 78  
Mail: [abdel.bgadil@wanadoo.fr](mailto:abdel.bgadil@wanadoo.fr)  
Web: [www.boutiques-de-gestion.com/adill/](http://www.boutiques-de-gestion.com/adill/)  
rubrique "Implantations"

### Dans le Val d'Oise:

M. Cyril Baraban  
PRISME 95  
22, place des Genottes  
BP 8302  
95803 Cergy Saint Christophe  
Tel: 01 30 31 96 66  
Mail: [prisme95@prisme95.asso.fr](mailto:prisme95@prisme95.asso.fr)

Article de Jean Marc Havez, animateur du DLA de l'Essonne.

**C'est à l'issue d'une réunion d'information collective organisée par le DLA de l'Essonne que le Directeur du Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles (CNPMAI) a souhaité rencontrer le chargé de mission DLA. Le CNPMAI a pour activité la conservation et la reproduction d'espèces végétales rares. Cette activité première donne lieu à une exploitation touristique des collections végétales. Le CNPMAI, qui compte huit salariés dont trois en contrat Emplois Jeunes (EJ), est une structure dynamique ayant un fort potentiel de développement. Dans ce contexte, son Directeur était, à priori, relativement sceptique quant à l'apport du DLA.**

La réalisation du diagnostic au sein même de l'association, lors d'une rencontre Directeur - Chargé de mission DLA, a permis d'établir un plan de consolidation à moyen terme et d'orienter la structure vers différents interlocuteurs. Plus prosaïquement, le DLA a d'abord sollicité les chargés de mission de TEE IdF et d'Île-de-France Active, membres du Comité Technique d'Appui du DLA, concernant le projet d'aménagement porté par le CNPMAI. Ce projet, notamment soutenu financièrement par le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil Général de l'Essonne, membres des Comités de Pilotage et d'Appui du DLA, vise, par la construction de nouveaux bâtiments et l'aménagement du site, à développer l'activité tourisme du CNPMAI. Ainsi, TEE a permis d'identifier un organisme de conseil, "Maîtrise Votre Energie", afin d'apporter des éléments d'aide à la décision concernant la source d'énergie la plus adaptée au chauffage des futurs bâtiments, dans une logique de développement durable. Île-de-France Active a étudié, après transmission d'éléments financiers complémentaires à ceux figurant dans le plan de consolidation, la possibilité d'une intervention en fonds propres pour le cofinancement du projet. Dès lors, après transmission du budget prévisionnel actualisé, le dossier de demande de financement pourrait être instruit par Île-de-France Active au mois de septembre 2004: en cas de validation par le Comité d'engagement de France Active, le CNPMAI pourrait bénéficier d'un prêt à taux réduit et d'un apport en Fonds Propres. Si le diagnostic a permis de mettre en avant le professionnalisme de l'équipe du CNPMAI, il a néanmoins décelé l'absence d'outils de gestion et de suivi d'activités qui deviendront des outils de pilotage quotidiens dans les prochaines années au regard du développement projeté de l'activité. En effet, le projet d'aménagement devrait se traduire par une forte augmentation de la fréquentation touristique: la structure devra alors faire preuve de réactivité dans le suivi des mouvements financiers et de la fréquentation afin de pouvoir adapter rapidement la conduite à adopter si les objectifs n'étaient pas atteints. Ainsi, le CNPMAI bénéficiera, au dernier trimestre 2004, d'une formation dans le cadre d'une mission d'ingénierie collective organisée par le DLA de l'Essonne et financée par le fonds d'ingénierie. Depuis leur première rencontre, les échanges entre le CNPMAI et le DLA sont nombreux et se poursuivront au-delà de l'année 2004 afin de mieux anticiper l'arrivée à échéance, à l'horizon 2007-2008, des contrats EJ dans un contexte de développement de la structure. Cet exemple révèle la pertinence du large partenariat voulu et créé par le DLA de l'Essonne qui permet à ce nouveau dispositif de se positionner en tant qu'outil de développement local par une mise en synergie de différents acteurs. Cette ambition est partagée par chacun des 8 DLA franciliens, chaque département de la région Ile-de-France étant désormais couvert par ce dispositif.



# ECHANGEZ VOS EXPERIENCES

Consolidez votre activité

## La MIEL alimente les réflexions stratégiques du CORIF

Le Centre Ornithologique d'Ile-de-France (CORIF) est né de la fusion en 1982 de deux associations: le Groupe Ornithologique Parisien (GOP, créé en 1966) et l'Association Parisienne Ornithologique (APO, créée en 1975). Les membres fondateurs, par le biais de la vie associative, souhaitent développer l'ornithologie en Ile-de-France en s'appuyant sur l'étude des oiseaux sauvages et de leurs milieux, la détermination des moyens propres à assurer leur protection et la sensibilisation d'un public le plus large possible.

La reconnaissance et l'influence du CORIF lui permettent aujourd'hui de développer des partenariats, avec, par exemple, le Conseil Régional, les Conseil Généraux 93 et 94, ou l'Agence des Espaces Verts (AEV).

Par ailleurs, le développement des activités du CORIF a également été facilité par l'ouverture de sept postes en contrats aidés, dont six postes Emplois Jeunes (EJ). En vue de leur pérennisation et de l'ouverture à de futurs partenariats, le CORIF porte un ambitieux projet de développement en lien avec diverses institutions et accompagné par le DLA de Seine-Saint-Denis: la Maison de l'Initiative Economique Locale (la MIEL).

Interview de Jean-François Magne, Directeur Adjoint du CORIF.

**TEE: A quel moment avez-vous ressenti le besoin de revisiter et restructurer le projet associatif? Quels sont les facteurs qui vous ont amenés à entamer ce travail?**

**Jean-François Magne :** La réflexion menée n'a pas eu réellement pour objet de revisiter notre projet associatif, mais bien de réinterroger la pertinence et l'efficacité des moyens et des outils que nous nous sommes créés pour toujours mieux y répondre. Le budget du CORIF a considérablement augmenté dans les années 90 et le développement des activités a rapidement nécessité une coordination des activités ornithologiques. Des postes aidés de directrice, technicien ornithologue et animatrice de la vie associative ont donc été créés. Si l'on se penche sur l'histoire du CORIF, une commission pédagogique avait été créée en 1988 à la demande des adhérents réalisant les activités de découverte volontaire. Celle-ci a réalisé des outils pédagogiques et a commencé à proposer des pistes d'animations en classe ou en centre de loisirs. A partir de 1992, pour répondre à une demande de plus en plus importante, le CORIF a embauché ses premiers animateurs à temps partiel. La structuration de l'activité d'éducation à l'environnement est intervenue à partir de 1998 avec l'embauche du premier animateur nature à temps plein grâce au dispositif Emplois Jeunes.

Aujourd'hui, le CORIF compte 9 permanents à temps plein dont 6 postes Emplois Jeunes. L'investissement important du CORIF dans ce dispositif a indéniablement eu des conséquences sur son développement, son activité, son organisation interne et a permis de répondre à des besoins jusqu'alors non satisfaits. Les activités se répartissent désormais en trois grands domaines : études, inventaires, expertises ornithologiques / éducation à l'environnement auprès de scolaires et d'adultes / programmes d'activités à destination des adhérents (sorties découverte par ex). Ses actions s'inscrivent sur l'ensemble de la région francilienne.

Il n'a pas échappé aux administrateurs et à l'équipe de direction que la pérennisation et le développement du niveau d'activité atteint aujourd'hui reviennent en grande partie à construire les outils pour pérenniser les postes NSEJ. C'est bien sûr la fin prochaine de l'aide de l'Etat liée aux Emplois Jeunes qui constitue pour nous une échéance. D'autant plus que six postes à pérenniser constituent un enjeu d'importance. Les associations devant de plus en plus être en capacité de s'autofinancer, nous devons chercher dans notre objet social, nos compétences et activités mises en place des potentialités de développement. Ainsi, des actions d'éducation à l'environnement et bien sûr de nos compétences en ornithologie, a émergé le projet d'un écomusée de l'oiseau en Ile-de-France. Ce sera à la fois

un lieu d'études et de ressources, d'accueil pédagogique des publics et une vitrine de la biodiversité en Ile-de-France.

**TEE: Avez-vous été accompagnés dans vos réflexions et la mise en route de vos projets de développement?**

**Jean-François Magne:** Nous avons été lauréats d'une Convention d'Affaire, un appel à projet du Conseil Régional en décembre 2003. En effet, notre projet d'écomusée de l'oiseau s'est vu récompensé. Par ailleurs, nous faisons partie du Réseau Economie Sociale et Environnement (RESE, porté par l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies Ile-de-France). Et c'est l'ARENE qui nous a accompagné techniquement pour la mise en place d'un comité de pilotage autour du projet d'écomusée. Celui-ci regroupe des acteurs franciliens de l'éducation à l'environnement, du secteur de l'emploi et des financeurs potentiels afin de cadrer et de piloter le lancement et la réalisation d'une étude de faisabilité économique du projet notamment au regard du développement des activités du CORIF et en fonction du choix de l'implantation de l'écomusée.

**TEE: Comment avez-vous eu connaissance du DLA?**

**Jean-François Magne:** Avant même sa mise en place, le Conseil Général 93 qui avait repéré notre dynamisme, nous a conseillé de nous intéresser à ce dispositif. Faisant parti de nombreux réseaux, FNE, le GRAINE Ile-de-France et TEE nous ont renseignés et expliqué la démarche: le DLA repère les associations d'utilité sociale ayant créé des emplois, afin de diagnostiquer avec elles leurs problématiques de consolidation et de les accompagner. Dotés de crédits de fonctionnement et d'intervention, c'est la MIEL, qui gère ce dispositif en Seine-Saint-Denis et qui nous accompagne dans notre démarche de consolidation. Il s'agit là d'une opportunité. En effet, rapidement le DLA a entamé un dialogue avec nous et s'est penché sur les autres points d'importance de nos projets de développement. Tous les points forts et faiblesses de notre structure ont été examinés: les aspects de communication, de gestion comptable, le manque relatif de fonds propres, les aspects de management, ... Ces différents points évoqués ont été étudiés les uns par rapport aux autres afin de construire une stratégie d'ensemble (englobant le projet d'écomusée dont l'étude de faisabilité sera aussi soutenue par le DLA). Je pense qu'il s'agit là d'un des points forts du dispositif DLA: un accompagnement prenant en compte la globalité de la structure. Il ne s'agit pas de transformer les associations en structures marchandes mais de leur donner les compétences complétant un savoir faire technique, à savoir pour nous l'ornithologie.



48, rue d'Hauteville  
75010 Paris  
Tel: 01 42 46 45 26  
Fax: 01 42 46 45 36  
@ : info@tee-idf.net  
www.tee-idf.net

# Votre réseau sur les emplois environnement

www.tee-idf.net

## Territoires Environnement Emplois Ile de France : qu'est-ce?

TEE Ile-de-France est le réseau régional de ressources sur les emplois de l'environnement. Il est financé par la DIREN Ile-de-France, la DRTEFP, le Conseil Régional Ile-de-France, l'ADEME et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Participent également à son comité de pilotage la DRIAF, l'ARENE Ile-de-France et l'IDEMU qui porte TEE IdF.

## Au sein du réseau, nous œuvrons pour :

1. La mise à disposition d'une information régionale sur les métiers et les emplois de l'environnement.
2. Le développement des services et des emplois de l'environnement sur les territoires franciliens.
3. La pérennisation des activités créées en particulier dans le cadre "Nouveaux Services - Emplois jeunes".
4. la formation des professionnels de l'environnement et la validation des acquis de leur expérience.
5. favoriser la qualité environnementale des services développés.
6. favoriser la structuration et la reconnaissance des métiers de l'environnement dans la fonction publique et le secteur privé.

## Un réseau pour des échanges

En vous inscrivant au réseau TEE Ile-de-France, vous pourrez y puiser les informations que nous regroupons, vous pourrez y apporter votre expérience, vos questions et échanger sur les métiers de l'environnement avec les autres membres du réseau, les institutions du comité de pilotage, nos relais locaux et notre équipe permanente. A cette fin nous organisons des colloques, rencontres...

## Le réseau vous informe

TEE IdF met à votre disposition plusieurs moyens d'information :

1. la gazette du réseau (trois numéros par an)
2. des boîtes à outils (fiche d'information thématique)
3. un site Internet régional où vous retrouverez les informations et documents que nous mettons à votre disposition : [www.tee-idf.net](http://www.tee-idf.net)
4. un site Internet national offrant de nombreux services dont la diffusion d'offres d'emplois et de CV [www.reseau-tee.net](http://www.reseau-tee.net)

## Nos relais thématiques et locaux

Les relais de TEE IdF sont des structures ressources sur une activité ou un territoire :

Pour l'activité animateurs-éducateurs à l'environnement : GRAINE Ile-de-France - Maryline Lair - 26, avenue Gounod - 91260 Juvisy sur Orge - Tél. : 01 69 24 99 33 - [info@graine-idf.org](mailto:info@graine-idf.org)

Pour les économies de flux : Maîtriser Votre Energie - Guillaume Porcher - 12, boulevard Rouget de Lisle, Pavillon des Finances - 93100 Montreuil - Tél. : 01 42 87 13 55 - [agence.mve@libertysurf.fr](mailto:agence.mve@libertysurf.fr)

Pour les agents d'environnement de proximité et le territoire des Hauts-de-Seine et le sud-ouest de Paris : Association Espaces - Yann Fradin - 37, route de Vaugirard - 92190 Meudon - Tél. : 01 55 64 13 40 - [espaces@globenet.org](mailto:espaces@globenet.org)

Pour les conseillers environnement dans les TPE-PME : Institut Supérieur des Métiers - Olivier Contant - 28, rue des Peupliers - 75013 Paris - Tél. : 01 44 16 80 63 - [o.contant@ism.asso.fr](mailto:o.contant@ism.asso.fr)

Réseau Tee IdF

## Je souhaite devenir membre du réseau

Je souhaite  Devenir membre du réseau  que TEE envoie la gazette à un contact  
 Devenir un lieu ressource pour le réseau (envoi de ..... gazettes)

mes coordonnées ou  celles du contact sont:

Nom: .....

Prénom: .....

Organisme: .....

Fonction: .....

Adresse: .....

CP: ..... Ville: .....

Tel: ..... Fax: ..... Courriel: .....@.....

Je recevrai la gazette de TEE IdF par courrier:  postal  électronique (format pdf)

Signature: